



COMMUNIQUÉ - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Objet : Joël Arseneau, Pascal Bérubé et Paul Saint-Pierre Plamondon
reçoivent le Prix Condorcet-Dessaulles 2023**

Québec, le 8 février 2024 – C’est dans le cadre d’une cérémonie tenue dans la ville de Québec que le Mouvement laïque québécois (MLQ) a remis le Prix Condorcet-Dessaulles 2023 à trois députés de l’Assemblée nationale du Québec, messieurs Joël Arseneau, Pascal Bérubé et Paul Saint-Pierre Plamondon.

Institué par le MLQ en 1993, le prix Condorcet-Dessaulles se veut une reconnaissance de la contribution marquante d’une personne ou d’un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.

« En refusant de prêter allégeance à Charles III, gouverneur suprême de l’Église d’Angleterre, les lauréats du Prix Condorcet-Dessaulles 2023 ont posé un geste audacieux et courageux qui a fait ressortir toute la contradiction d’un État laïque qui est contraint de reconnaître un monarque qui est “ roi par la grâce de Dieu” selon le titre que lui confère le gouvernement Canada. » a déclaré Daniel Baril, président du MLQ.

Étant donné que la monarchie demeure une dimension bien réelle de la vie politique canadienne et québécoise, le refus de prêter serment au roi n’a pas qu’une valeur symbolique et va bien au-delà de la partisanerie politique. Par leur action, messieurs Arseneau, Bérubé et Plamondon ont non seulement pris acte de la laïcité de l’État québécois, mais ils ont mené à terme une démarche initiée par leur formation politique en 1970 et qui a conduit le premier ministre René Lévesque à faire adopter, en 1982, l’ajout du serment au peuple québécois.

Leur geste a suscité un large débat parlementaire et public d'un vif intérêt civique. Résistants aux menaces d'expulsion de deux présidents de l'Assemblée nationale, ces trois députés ont obligé leurs collègues à prendre position. Le ministre des Institutions démocratiques, aussi responsable de la Laïcité, a alors déposé en décembre 2022 un projet de loi modifiant la *Loi constitutionnelle de 1867* en soustrayant le Québec de l'obligation de prêter le serment d'allégeance à « Sa Majesté ».

« Le Prix Condorcet-Dessaulles 2023 se veut ainsi une reconnaissance à l'égard des trois députés dont les actions courageuses participent de la pédagogie et de l'émancipation civiques. Car mieux on comprendra le républicanisme et la démocratie, plus l'idée de la laïcité de l'État fera son chemin. » a conclu Daniel Baril.

-30-

Source :
Marilou Alarie - MLQ
514 979-7485
info@mlq.qc.ca